

Délibération du conseil municipal

DU

15 avril 2009

n° 10

page 1 /3

Rapporteur : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Dons aux Archives municipales.

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération vise à entériner les dons d'archives effectués durant les années 2007 et 2008.

Les Archives municipales de Châtelleraut sont habilitées à recevoir des dons d'archives privées pour y être conservées dans l'intérêt de l'administration de la commune et de l'histoire locale conformément aux dispositions légales et réglementaires sur les archives.

*Le premier don concerne le **fonds de la SOCHAD** (société d'économie mixte châtelleraudaise d'aménagement et développement) et représente 5,75 mètres linéaires conservés dans 41 boîtes de dossiers datant de 1989 à 2007.*

*Le deuxième don concerne le **fonds de l'entreprise châtelleraudaise de maçonnerie Louis Gabillas** et se compose de 11 registres et cahiers (0,15 mètre linéaire) datant de 1930 à 1943.*

*Le troisième don concerne le **fonds du Cercle français du commerce et de l'industrie** et se compose de 5 registres et cahier (0,15 mètre linéaire) datant de 1894, de 1909 à 1961.*

*Le quatrième don concerne le **fonds de l'association Amicale de la Classe 41 du Châtelleraudais** et rassemble 11 dossiers (0,10 mètre linéaire).*

*Le cinquième don concerne les **lettres de « poilus » châtelleraudais et targéen** et comporte 348 lettres manuscrites originales et 733 lettres retranscrites. La donation a fait l'objet d'une réception officielle, le 11 novembre 2008, à l'occasion du 90^e anniversaire de l'armistice de 1918 en présence de M. et Mme Jean-Pierre FENDLER, l'un des donateurs,*

*Le sixième et dernier don concerne les **archives et les objets de Pierre Marcel WILTZER (1910-1999) relative au sauvetage du pont Henri IV en septembre 1944.** La donation a fait l'objet d'une réception officielle, le 4 septembre 2008, à l'occasion du 64^e anniversaire de la libération de Châtelleraut en présence de l'un des donateurs, Monsieur Pierre-André WILTZER, ancien ministre, président de l'Agence française de développement, fils de Monsieur Pierre-Marcel WILTZER.*

* * * * *

Délibération du conseil municipal

DU

15 avril 2009

n° 10

page 2/3

VU l'article 2242.1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatif aux dons et legs,

VU le titre II sur les archives du code du patrimoine notamment les articles L. 212-15, L. 213-5 et L. 213-6 relatifs aux archives privées,

VU la délibération du conseil municipal n°8 du 20 décembre 2007 établissant une convention de gestion unifiée des services fonctionnels entre la Ville et la Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais (CAPC) à compter du 1^{er} janvier 2007, confiant notamment la gestion des archives de la commune de Châtellerault aux archives communautaires,

CONSIDERANT que la SOCHAD a fait don de ses archives en raison de sa dissolution et de sa liquidation par délibération de l'assemblée générale de clôture de liquidation du 30 novembre 2007,

CONSIDERANT que les cinq héritiers de Louis GABILLAS, entrepreneur ont fait don des archives de l'entreprise de maçonnerie par lettres des 26 et 27 décembre 2007,

CONSIDERANT qu'il importe de conserver les documents trouvés en raison de leur intérêt pour l'histoire sociale de Châtellerault durant le 20^e siècle, du Cercle français du commerce et de l'industrie, association ayant eu son siège social dans la commune et étant désormais dissoute et ayant cessé toute activité,

CONSIDERANT que le représentant de l'association Amicale de la Classe 41 du Châtelleraudais dissoute le 24 janvier 2008 a fait don des archives détenues par lui par lettre du 12 mai 2008,

CONSIDERANT que les trois héritiers de Raoul BOUCHET et d'Aristide ARTAULT ont fait don des archives originales et transcrites par lettres des 8, 14 et 24 août 2008,

CONSIDERANT que ce don est assorti de la condition suivante : délivrer une copie des lettres originales de Raoul BOUCHET aux trois héritiers,

CONSIDERANT que les trois héritiers de Pierre-Marcel WILTZER ont fait don des archives et des objets par lettres des 30 et 31 août 2008,

CONSIDERANT que, d'une manière générale, tous les dons, concernent des documents intéressant directement l'histoire locale châtelleraudaise dans des domaines aussi variés que la Seconde guerre mondiale, l'économie, la société et méritent à ce titre d'être conservés, classés et consultés aux Archives,

CONSIDERANT que chaque donateur a dressé la liste précise des dons et annexée aux présentes lettres,

Délibération du conseil municipal

DU

15 avril 2009

n° 10

page 3/3

CONSIDERANT que chaque donateur a autorisé la consultation dans le cadre de la législation sur les archives qui protège le secret de la vie privée,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'accepter ces dons d'archives et d'objets à la Ville aux conditions stipulées dans les lettres d'intention de don,
- de les faire entrer dans les fonds des Archives municipales pour y être conservées,
- de faire entrer le tableau sur toile sur le pont Henri IV d'ABONNEAU provenant de la famille WILTZER dans les collections du Musée Sully pour y être conservé,

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous-préfecture, le
Publié en mairie le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault